

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2012

TARIFICATION PROGRESSIVE DE L'ÉNERGIE - (N° 199)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 86

présenté par
M. Tardy

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 15 par la phrase suivante :

« Ils ont exprimés en euros et en pourcentage de la facture. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est important, pour que le consommateur prenne conscience du niveau du malus ou du bonus, qu'il ait à la fois le montant en euros, mais aussi le pourcentage de sa facture.